



- [Les contacts](#)
- [S'inscrire](#)
- [Choisir un centre d'examen](#)
- [Préparer](#)
- [Se présenter à l'examen](#)
- [Réussir l'examen](#)

**Attention ! A partir du 16 septembre 2013, le programme et les modalités de passage du CRR sont modifiés ([voir l'actualité du 17 juin 2013](#)).**

L'usage de certains équipements radioélectriques nécessite qu'au moins une personne à bord possède la compétence requise. Par exemple, pour une VHF, le CRR est obligatoire si vous naviguez à l'étranger.

Les démarches administratives associées au CRR sont les suivantes (sauf mention expresse, les indications relatives au CRR FLUVIAL sont les mêmes que celles du CRR MARITIME).

### **Informations et formalités d'inscription**

Agence nationale des fréquences  
Section Certificats  
SAINT-DIE-DES-VOSGES  
Tél. : 03 29 42 20 74  
Télécopie : 03 29 42 20 70

### **Adresse d'envoi du dossier d'inscription**

Agence nationale des fréquences  
Régie Recettes MEFI Maisons-Alfort  
78 avenue du général de Gaulle  
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX

## **S'inscrire**

Le dossier d'inscription doit comporter :

- un bulletin d'inscription au CRR maritime ou un [bulletin d'inscription au CRR fluvial](#) dûment complété et signé (pour toute information ou difficulté à remplir ce bulletin, vous pouvez nous contacter au 03 29 42 20 74) ;
- le règlement par chèque bancaire ou postal ou mandat cash d'un montant de 78 € à l'ordre de " Régie Recettes MEFI Maisons-Alfort " ;

- une copie recto verso de votre carte nationale d'identité (ou de votre passeport ou du livret de famille), le permis de conduire n'étant pas accepté (décret 2000-1277 du 26/12/2000) ;
- deux photos récentes et en bon état, format identité 3,5 X 4,5 cm, nom et prénom indiqués au verso.

## Choisir un centre d'examen

Vous pouvez consulter le calendrier CRR et la liste des sessions d'examen ([sessions d'examen en métropole](#) ou [sessions d'examen en outre-mer](#)) dans le département de votre choix.

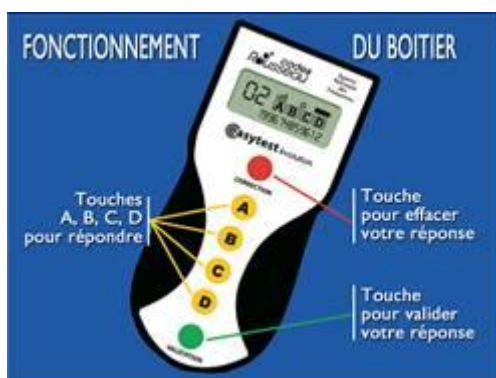
Après réservation et enregistrement de votre dossier, vous recevrez une convocation pour la date et le lieu désirés (l'adresse du centre d'examen est précisée sur ce document).

## Préparer

L'Agence nationale des fréquences met à disposition de ceux qui préparent le certificat restreint de radiotéléphoniste deux manuels de préparation reposant sur le programme issu de l'arrêté du 18 mai 2005.

- Pour ceux qui naviguent uniquement sur les voies fluviales, le manuel FLUVIAL (aucune question n'est posée sur les annexes qui figurent uniquement à titre indicatif) ;
- Pour ceux qui naviguent dans les zones maritimes, fluviomaritimes et fluviales, le manuel MARITIME. Aucune question n'est posée sur les annexes, à l'exception de l'annexe 7.
- Le manuel MARITIME « version 2013 » (colonne de droite de cet écran).

Vous vous familiariserez avec les conditions pratiques de l'examen « **Version 2013** » (télécommande, présentation des questions) [grâce à un module d'entraînement en ligne](#).



## Se présenter à l'examen

Pour avoir accès à la salle d'examen vous devez vous munir de votre convocation et d'une pièce d'identité.

● **A partir du 16 septembre, le CRR "version 2013"**. L'examen se déroule comme celui du permis plaisance ou du permis de conduire automobile. 24 questions sont successivement projetées sur un écran, lues par une voix synthétique et le candidat y répond grâce à une télécommande intelligente qui enregistre ses réponses. Le jour de l'examen, l'examineur rappelle le fonctionnement de la télécommande. Une fois la question énoncée, vous disposez de 30 secondes pour y répondre. Le décompte du temps restant est matérialisé par une barre de défilement sur l'écran. La durée totale de l'épreuve est d'environ 25 minutes.

## Réussir l'examen

**A partir du 16 septembre, le CRR "version 2013"**. Pour réussir l'examen, la moyenne est nécessaire dans chaque épreuve (Généralités, Radiophonie VHF et SMDSM). Vous pouvez ainsi avoir au total douze bonnes réponses et être éliminé. Vous recevrez les résultats une dizaine de jours après l'examen. En cas de réussite, le courrier contiendra également votre certificat.

Barème du CRR maritime **"version 2013"**

### Epreuves du CRR du service mobile maritime Nombre de questions

|                                        |    |
|----------------------------------------|----|
| Généralités du service mobile maritime | 6  |
| Radiotéléphonie VHF                    | 8  |
| Utilisation pratique de VHF ASN        | 10 |

Barème du CRR fluvial

### Epreuves du CRR du service mobile fluvial Nombre de questions

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Généralités             | 10 |
| Connaissances pratiques | 10 |

Actualisé le 6 septembre 2013